

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtizia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

**ABSENTES** : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice .....	33
Présents .....	25
Votants .....	28

<b>DCM n°138/2024 – 8.9.3</b>	<b>Convention de résidence avec la compagnie A Minima - signature</b>
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame TERRIEN

Créée en 2020 par Monsieur MARQUET, la compagnie A Minima, domiciliée à NANTES, expérimente sur le territoire différentes formes de spectacle autour du théâtre et de la danse.

La compagnie travaille actuellement à la création d'un spectacle « Il [nous] aurait au moins fallu tenter quelque chose » (*titre provisoire*) prévu pour une diffusion en 2025/2026.

À cette fin, cette compagnie cherche une salle libre et mise à disposition gratuitement. L'espace culturel Paul GUIMARD serait disponible du 14 au 18 avril 2025 inclus et pourrait l'accueillir en résidence.

En contrepartie de cette mise à disposition gratuite, la compagnie s'engagerait à accorder à la commune une remise sur le prix de cession du spectacle dans le cadre d'une programmation sur la saison 2025/2026.

Le projet de convention a été transmis aux élus le 12 juin 2024.

Monsieur FOULONNEAU demande quel serait le pourcentage de réduction pour l'accueil de ce spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2025/2026. Monsieur VALLÉE répond que, dans le cadre de l'accueil d'une résidence, cela n'est jamais connu à l'avance puisque le montant du cachet n'est pas défini à ce moment-là. Madame TERRIEN précise que l'accueil d'une compagnie en résidence occasionne que très peu de frais pour la commune.

*Sur proposition des membres de la commission communale vie locale réunis le 23 avril 2024,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** l'accueil en résidence, du 14 au 18 avril 2025 inclus, de la compagnie A Minima à l'espace culturel Paul GUIMARD pour la création de son spectacle « Il [nous] aurait au moins fallu tenter quelque chose » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture  
ID : 044-200078079-20240618-DCM\_138\_06\_2024-DE

